



## COMMUNIQUE OFFICIEL

### **CORONAVIRUS – Mesures prises par la Municipalité de Moudon**

**Conformément aux dispositions édictées par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat vaudois afin de lutter contre la propagation du coronavirus, la Municipalité de Moudon a procédé à une évaluation de la situation et pris une série de décisions dans le cadre de ses compétences. Les mesures extraordinaires prises portent sur le fonctionnement de l'administration et des services communaux, les manifestations et événements prévus sur le territoire communal, ainsi que sur les infrastructures communales.**

Suite aux mesures urgentes de protection de la population prises par le Conseil d'Etat et des effets de celles-ci, la Municipalité annonce un dispositif qui vise à limiter au maximum les contacts sociaux et qui entre en vigueur immédiatement jusqu'à nouvel avis, sous réserve de l'actualité et selon nécessité, à savoir :

- Un plan de continuité des activités (PCA) a été établi afin de garantir le maintien du service public et la protection de la population et du personnel communal. A cette fin et compte tenu de l'évolution rapide de la situation (d'heure en heure), les guichets de l'administration communale sont fermés jusqu'à nouvel avis avec réception sur rendez-vous en cas de force majeure. La permanence téléphonique (021/905.88.88) et les échanges par courrier postal et messagerie électronique avec le public sont maintenus. La déchetterie communale est ouverte conformément aux horaires habituels mais avec une limitation de 5 véhicules présents à la fois sur le site au maximum.

Les numéros de téléphones suivants sont toujours actifs :

- Service de sécurité publique, 079/549.71.70
  - Services industriels, 079/623.10.50
  - Propreté urbaine, espaces verts, 079/230.54.88
- 
- Toutes les manifestations officielles organisées par la Municipalité sont annulées.
  - Toutes les infrastructures culturelles et sportives de la Commune de Moudon sont fermées, avec suspension de l'ensemble des activités, (musées, théâtre, bibliothèque communale, local des jeunes-LoJe, salles de gymnastique, places de jeux, skate-park, terrain multisports, terrain de pétanque, bassin de natation de l'Ochette, stand de tir) conformément au dispositif cantonal de fermeture des lieux de divertissement.
  - Fermeture des bâtiments communaux et suspension de toutes les activités (salle de la Douane, Caserne communale, refuge de Beauregard, bâtiment de la Grenette, bâtiment des Anciennes Prisons, pavillons du Montillier, salles de gymnastique de

l'Ochette et du Fey). La Municipalité charge son administration d'informer tous les utilisateurs des infrastructures. Les frais de location seront tous remboursés sur demande.

- Tout rassemblement public est interdit conformément au dispositif cantonal vaudois. Les rassemblements privés sont limités à 10 personnes moyennant le respect strict des directives des autorités sanitaires, tous les commerces sont en principe fermés, à l'exception de ceux essentiels à la population.
- La Municipalité appelle à la solidarité intergénérationnelle. Dans ce contexte, le service de sécurité publique prendra contact par téléphone avec les habitants vulnérables de plus de 75 ans, vivant seuls et n'étant pas suivis par le Centre médico-social (CMS).

La Municipalité est convaincue que toutes et tous comprennent les mesures qui sont prises. En tant que collectivité publique, l'Exécutif appelle chaque Moudonnois-e à faire preuve de responsabilité, à suivre et respecter scrupuleusement les mesures de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le dispositif du Conseil d'Etat pour se protéger et lutter contre la propagation du coronavirus (voir affiche officielle).

La Municipalité communiquera sur l'évolution de la situation et des nouvelles mesures qui pourraient être prises. Elle invite la population à se fier qu'aux sources officielles, fédérales, cantonales et communales.

La Municipalité

Moudon, le 16 mars 2020.